

CROATIE

ROAD TRIP 2025

CAMPING-CAR CLUB DE L'EST



Croatie



CAP
ORCADADA

L'ITINÉRAIRE

DU MARDI 2 AU SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

JOUR	DATES	ITINÉRAIRE	KM	NUITS
1	MARDI 2 SEPTEMBRE 2025	ACCUEIL EN CROATIE		Camping
2	MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025	EXCURSION EN ISTRIE		Camping
3	JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025	FAZANA – KRK	160	Camping
4	VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025	EXCURSION EN BATEAU		Camping
5	SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025	KRK – ZADAR	220	Camping
6	DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025	VISITE & ZADAR - LOZOVAC	100	Camping
7	LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025	JOURNÉE LIBRE (PARC KRKA)		Camping
8	MARDI 9 SEPTEMBRE 2025	LOZOVAC – OMIS	200	Camping
9	MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025	VISITE GUIDÉE DE SPLIT		Camping
10	JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025	OMIS - MOSTAR	140	Camping
11	VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025	VISITE GUIDÉE DE MOSTAR		Camping
12	SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025	MOSTAR – DUBROVNIK	140	Camping
13	DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025	VISITE GUIDÉE DE DUBROVNIK		Camping
14	LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025	DUBROVNIK – PRAPRATNO	55	Camping
15	MARDI 16 SEPTEMBRE 2025	PRAPRATNO - TROGIR	185	Camping
16	MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025	VISITE GUIDÉE DE TROGIR		Camping
17	JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025	TROGIR – PLITVICE	210	Camping
18	VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025	VISITE DU PARC DE PLITVICE		Camping
19	SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025	FIN DE NOS PRESTATIONS		



FICHE TECHNIQUE :

Total circuit : 1410 km

Durée : 19 jours

Départ : Fazana, Croatie

Fin : Plitvice, Croatie

Nombre d'étapes roulantes : 9

Nuits en camping : 18

VOTRE CONTACT CAP ORCADADA : olivier@cap-orcada.com

Tél Nantes : [+33 2 40 89 31 60]

[<https://www.cap-orcada.com>]

VOTRE DESTINATION

JOUR PAR JOUR / PROGRAMME

LE JOUR PAR JOUR

Jour 1 / RENDEZ-VOUS A FAZANA

Après un bref passage en Slovénie, vous franchirez la frontière croate pour pénétrer dans la péninsule de l'Istrie. Installation et nuit dans notre camping en bord de mer.

Jour 2 / EXCURSION EN ISTRIE

Départ en bus pour une journée d'excursion en Istrie avec notre guide local. Découvrez les charmes de cette région et notamment la cité de Rovinj, située sur une presqu'île et Pula, pour apprécier les vestiges d'arènes romaines, ainsi que le village de Bale avec ses ruelles médiévales. Déjeuner de bienvenue au cours de la visite. Nuit en camping.

Jour 3 / FAZANA – KRK (160 km)

Lors de cette étape, vous arpentez une très belle route surplombant la mer turquoise et dominant les îles de Cres et Krk. Prenez la direction de la charmante ville de Krk par le pont de Rijeka, considérée comme la plus grande île de Croatie. Vous pouvez visiter le centre du village au riche patrimoine historique. Nuit en camping.

Jour 4 / EXCURSION BATEAU KRK

Transfert en bus au port et départ en bateau pour une excursion sur la côte croate à la découverte des îles qui, face à la côte, font le bonheur des plaisanciers. Déjeuner pique-nique et poursuite de votre balade jusqu'en fin de journée. Nuit en camping.

Jour 5 / KRK - ZADAR (220 km)

Vous rejoignez le continent et arrivez en Dalmatie. Vous longez le Velebitski Kanal, long et large fjord au pied de la chaîne de montagnes du Velebit et traversez de magnifiques petits villages perchés entre mer et montagne. L'autre possibilité est de passer par la presqu'île de Pag que vous atteignez par un bac. Nuit en camping.

Jour 6 / ZADAR - LOZOVAC (100 km)

Départ en bus privatif pour une visite guidée de Zadar, ancienne cité romaine située au nord de la Dalmatie. Vous sillonnez les ruelles de pavés blancs à la découverte de petites églises et de ruines archéologiques. Temps libre et retour en bus en fin de matinée. Longez ensuite la côte sur la route touristique en direction de Split et arrêtez-vous à la très ancienne cité de Šibenik. Rejoignez ensuite le Parc National de Krka. Nuit en camping.

Jour 7 / JOURNÉE LIBRE POUR DÉCOUVRIR LE PARC DE KRKA

Le parc national de Krka, en Croatie, est un joyau naturel célèbre pour ses cascades spectaculaires, notamment Skradinski Buk. Traversé par la rivière Krka, le parc offre des sentiers, des baignades et des paysages à couper le souffle. C'est un havre de biodiversité, mêlant histoire, faune, flore et monastères anciens. Nuit en camping.

Jour 8 / LOZOVAC - OMIS (200 km)

Vous pénétrez dans le cœur de la Croatie, encore marquée par la guerre, en passant par les villes de Knin puis Sinj et en empruntant une impressionnante route montagnaise. Retour vers le bord de mer puis nuit en camping.

Jour 9 / VISITE GUIDÉE DE SPLIT

Départ en bus privatif en compagnie d'un guide pour visiter la capitale de la Dalmatie. Split recense de nombreux styles architecturaux autour de son Palais Dioclétien. Vous appréciez sa vieille ville, sa Grand Place, sa cathédrale et profitez d'un déjeuner croate. Retour et nuit en camping.

VOTRE DESTINATION

LE JOUR PAR JOUR (SUITE)

Jour 10 / OMIS - MOSTAR (140 km)

Vous suivez une belle route côtière permettant d'admirer les îles de Brac et d'Hvar avant de passer en Bosnie-Herzégovine et de remonter vers Mostar et de vous installer à Blagaj. Nuit en camping.

Jour 11 / VISITE GUIDÉE DE MOSTAR

Départ en bus privé pour une visite guidée à Mostar, dont le quartier du Vieux Pont de la vieille ville est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Déjeuner organisé dans la vieille ville puis après midi libre. Retour en bus et nuit en camping.

Jour 12 / MOSTAR - DUBROVNIK (140 km)

Prenez la route et parcourez une belle étape en Bosnie avant de redescendre vers la mer et de repasser en Croatie. En direction de la « Perle de l'Adriatique », vous profitez de jolis points de vue sur le port et la vieille ville de Dubrovnik. Nuit en camping.

Jour 13 / VISITES A DUBROVNIK

Départ en bus privé du camping pour rejoindre le splendide village de Cavtat puis Ciovo pour assister à un spectacle de danses et de chants traditionnels croates. Déjeuner organisé puis retour à Dubrovnik. Visite guidée des principaux monuments de la vieille ville et temps libre. Retour en bus au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.

Jour 14 / DUBROVNIK - PRAPRATNO (55 km)

Vous découvrez un paysage enchanteur en quittant Dubrovnik pour remonter vers la presqu'île de Peljesac. Rejoignez Ston avec ses impressionnants remparts, puis installation dans un camping situé dans une baie, les pieds dans l'eau. Nuit en camping.

Jour 15 / PRAPRATNO - TROGIR (185 km)

Vous quittez la presqu'île par le pont de Peljesac, longez la côte puis contournez Split pour rejoindre Trogir. Nuit en camping.

Jour 16 / VISITE GUIDÉE A TROGIR

Transfert en bus privé ou en bateau pour rejoindre et participer à la visite guidée de la presqu'île de Trogir. Le centre médiéval de la cité est entouré d'une muraille qui protège son précieux château. Visite de la cathédrale. Retour et nuit en camping.

Jour 17 / TROGIR - PLITVICE (210 km)

Quittez la mer Adriatique pour rejoindre le parc naturel de Plitvice. Les paysages traversés changent et ressemblent plus à nos régions de montagnes. Vous admirerez au passage le lac Vransko Jezero. Nuit en camping.

Jour 18 / VISITE DU PARC DE PLITVICE

Départ en bus (non compris : 5€ pp) du camping vers le parc naturel de Plitvice Jezera : une belle balade vous permettra de découvrir les 16 lacs aux eaux transparentes, se déversant en cascades les uns dans les autres. Retour et nuit en camping.

Jour 19 / Fin de nos prestations.

L'ordre des visites peut être modifié selon l'organisation sur place

VOTRE DESTINATION

TARIFS - LE PRIX COMPREND / NE COMPREND PAS

TARIFS 2025

Le prix est communiqué par personne sur une base de 2 adultes dans 1 camping-car. Offre spéciale club pour 10 équipages payants (minimum) et incluant 1/2 gratuité référent club.

ROAD TRIP CROATIE 2025

1300.00 € par personne (base 2 adultes)

170.00 € pour le supplément single

LE PRIX COMPREND

Les informations du voyage, un guide touristique et la carte routière de la destination envoyés dès votre inscription,

Le roadbook détaillé du circuit

L'accès à notre application Cap Orcada avec sa carte interactive,

Les 18 nuits en camping avec eau et électricité suivant disponibilité

Les 6 repas suivants :

Déjeuner de bienvenue en Istrie, déjeuner lors de l'excursion en mer, déjeuner lors de la visite de Split, déjeuner lors de la visite à Mostar, déjeuner lors de la visite à Dubrovnik, dîner de fin de voyage à Plitvice

Les 9 activités touristiques suivantes :

Excursion d'une journée en Istrie avec guide francophone et bus privé, excursion en bateau à Krk, visite de Zadar avec guide francophone et bus privé, visite de Split avec guide francophone et bus privé, visite à Mostar avec guide francophone et bus privé, visite à Dubrovnik avec guide francophone et bus privé, spectacle de danses folkloriques à Cilippi, visite de Trogir avec guide francophone et transferts, visite du parc de Plitvice Jezera (navette non incluse)

Tous les transferts en bus mentionnés dans le programme,

L'assurance annulation jusqu'à 60 jours avant le départ,

L'assurance assistance et rapatriement pendant la durée du voyage,

La permanence téléphonique de l'agence 24h/24, 7j/7.

LE PRIX NE COMPREND PAS

La vignette autoroutière en Slovénie (facultative),

La fourniture du camping-car,

Le carburant, les péages, les parkings,

Les prestations non mentionnées au programme,

Les boissons, pourboires et dépenses à caractère personnel,

Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,

L'assurance annulation et interruption de séjour complémentaire (52€ / personne)

ASSURANCE & ASSISTANCE

ASSURANCE VÉHICULE

Il est important de bien connaître les caractéristiques de votre **garantie assistance** lorsqu'on participe à ce type de voyage en camping-car.

ATTENTION ! Rares sont les assurances qui incluent automatiquement une garantie pour les incidents liés aux pneumatiques. Une assurance automobile tous risques ne couvre pas toujours la réparation ou le changement d'un pneu crevé. Les compagnies d'assurance proposent, en parallèle, une **assurance spécifique «pneu crevé»**. Ce volet couvre en cas de crevaison et rembourse tous les frais engagés au regard de la réparation et du dépannage.



ASSISTANCE VOYAGE

Lors d'un voyage en camping-car, vous pouvez être confrontés à des imprévus (accident, maladies, ...). Un **contrat d'assistance** permet de vous protéger contre ces circonstances.

Ces contrats sont souvent inclus parmi d'autres, tels que votre assurance véhicule, votre carte bancaire, les prestations d'un voyageur... En fonction des circonstances, nous pourrions vous indiquer quel prestataire prévenir. Dans tous les cas, il est indispensable de contacter votre «assistant» et d'attendre la décision de ce dernier avant de prendre une quelconque initiative personnelle, sous peine de se voir refuser toute indemnisation de prise en charge ou de remboursement de voyage.

NE PAS CONFONDRE

ASSISTANCE VOYAGE ET ASSURANCE VOYAGE

Un contrat d'assistance couvre les voyageurs (maladie, hospitalisation, rapatriement) et le matériel (remorquage, dépannage) – L'assurance «voyage» (voir ci-après la rubrique assurance complémentaire) couvre, quant à elle, la somme investie pour votre séjour (remboursement des frais d'annulation ou d'interruption de séjour). Pour rappel, les frais médicaux, de réparation du véhicule, ne sont couverts que par vos assurances mutuelle / véhicule.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Si vous avez souscrit à l'assurance complémentaire (annulation & interruption de séjour) de notre partenaire ASSUR TRAVEL, merci de prendre connaissance des conditions particulières du contrat (nous consulter).

En cas de maladie d'un assuré ou d'un tiers, nous vous rappelons que dans votre intérêt, il est impératif de nous avertir, dès l'apparition des premiers symptômes.

En cas de problème avant le départ, prévenir l'agence à la survenance d'un événement. Ne pas attendre ! Surtout si le risque qu'une conséquence de cet événement entraîne une annulation du voyage plusieurs semaines après.

PRÉPARER SON VOYAGE

LES INFORMATIONS À VÉRIFIER POUR POUVOIR PARTIR

Tout doit être coché
POUR PARTIR À L'AVENTURE !

FORMALITÉS

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>, pour des informations actualisées.

PERSONNES

Carte nationale d'identité de -10 ans
Ou passeport en cours de validité

PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire français est valide dans tout l'Espace Économique Européen. Vérifiez toujours les formalités à jour.

VÉHICULE

Carte grise et carte verte (assurance)

SANTÉ

DOCUMENTS UTILES

Il est utile de demander une **carte de sécurité sociale européenne** (ou attestation) auprès de votre caisse d'assurance maladie. Utile également, quelques exemplaires de **feuilles de soins à l'étranger** - modèle 3125 - à télécharger sur internet.

En cas de **traitement médical**, nous vous invitons à faire traduire si possible votre ordonnance en anglais. Enfin, pour les personnes suivant un traitement, pensez à prendre suffisamment de médicaments pour la durée totale du voyage.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Intolérance / allergies... (document en annexe à transmettre le plus tôt possible)

PLATEFORME ARIANE

N'hésitez pas également à déclarer vos déplacements à l'étranger sur le fil d'Ariane : <https://fildariane.diplomatie.gouv.fr/>
Afin de recevoir les informations et consignes de sécurité du gouvernement si la situation du pays le justifie.



LES ANIMAUX

Pour voyager au sein de l'Union Européenne, votre animal (chien, chat, furet) devra avoir :

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Puce électronique, à faire vérifier avant de partir pour éviter tout désagrément, ou tatouage réalisé avant le 3 juillet 2011 (avec certificat)

UN PASSEPORT

Demandez à votre vétérinaire

UNE VACCINATION CONTRE LA RAGE

Veillez à ce que votre animal soit vacciné contre la rage par un vaccin encore valide, et disposer d'un **certificat vétérinaire** délivré ou approuvé par l'autorité compétente dans le pays d'origine



**Pensez à signer
LA CHARTE !**



**CHARTRE DU BAROUDEUR
avec son animal**

Vos animaux de compagnie sont acceptés sur la majorité de nos voyages, et nos conditions générales impliquent la compréhension et l'adhésion pleine et entière de ces quelques principes de base pour un voyage en groupe réussi :

- Vous restez responsable de votre animal, de sa santé, son bien-être, des formalités à réaliser, et de son comportement en groupe ;
- Les animaux doivent être sortis en laisse dans les campings, déjections ramassées (même les chats !) ;
- Vos animaux ne peuvent accompagner le groupe lors des prestations groupées (visites, transports en commun ou privés, repas) ;
- Les suppléments inhérents aux animaux (traversée maritime, campings, etc) restent à votre charge et à régler avec notre facture, à défaut sur place ;
- Si vous choisissez de participer aux briefings du soir en extérieur avec votre animal, veuillez à respecter vos éventuels compagnons de route qui seraient allergiques ou auraient peur de celui-ci.

Date et signature du propriétaire :

Vos animaux domestiques sont bien sûr acceptés sur quasiment tous nos voyages, et il est impératif de nous le **signaler à l'inscription**, ainsi que leur nombre.

Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination du pays. Toutefois, nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de respect envers le groupe, **ils ne pourront accompagner leurs maîtres lors des visites, excursions ou soirées prévues au programme du voyage.**

Les éventuels suppléments appliqués par les campings seront à régler directement sur place. Nous vous remercions également de veiller à ce que vos amis à 4 pattes se comportent de la meilleure des façons pour le confort général (les garder en laisse dans les campings par exemple, chiens ou chats).

CONDITIONS DE VENTE

Titulaire de la licence N°IM038100034, la SAS Compagnie des Guides Camping-Caristes ayant pour enseigne commerciale CAP ORCADADA est une agence de voyages spécialisée dans la création et l'organisation de circuits en camping-car. La brochure constitue l'information préalable visée par l'article L211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure (ou en annexe) seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Inscription au voyage & règlements : L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage, le solde devant être réglé au plus tard 60 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription. Le non-paiement du solde à la date convenue pourra être considéré comme une annulation du fait du client et sera sujette aux frais d'annulation comme indiqués ci-dessous.

Prix et révisions : Ils sont indiqués par personne. Ils ont été établis sur les informations connues à la date du 1er septembre dernier. Une fluctuation des taux de change, prix du / carburant, taxes d'aéroport peut entraîner une révision de prix. Si la fluctuation des taux de change influe de plus de 3% sur le prix d'un voyage, celui-ci pourrait être révisé. Nos prix ne comprennent jamais (sauf indications contraires) : les éventuelles surcharges de prix pour les animaux lors des transports ou sur les campings, les jetons de douches dans les campings, les droits de photos et vidéos lors des visites et excursions organisées, les frais de rachat de franchise des véhicules de location, les repas et les visites ne figurant pas au programme, les boissons dans les restaurants. Révision des taxes et surcharge carburant : pour les voyages incluant des billets d'avion, la variation entre le montant à la réservation et le montant à 30 jours du départ sera intégralement répercutée et devra être réglée avant le départ du voyage.

Assurance complémentaire : Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance annulation complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation moyennant un supplément (voir rubrique assurance dans nos programmes ou sur notre site internet). Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, même par l'assurance, ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation ou s'il ne peut présenter les documents nécessaires aux frontières.

Formalités : Les ressortissants français sont avisés à la signature du contrat d'inscription des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire). Il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat du/des pays visités, des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité et des papiers de son véhicule, même

s'il en a adressé photocopies à l'organisateur. Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par la Police des Frontières. Le participant doit avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr et de la nécessité de les consulter jusqu'au départ. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Tout parent qui envisage de faire sortir son enfant mineur du territoire doit se renseigner sur les formalités administratives nécessaires. Le participant doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour la destination qu'il a choisie car le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les causes d'annulation.

Animal de compagnie : Vos animaux domestiques sont bien évidemment acceptés dans la plupart de nos voyages et il est impératif de nous le signaler à l'inscription. Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination des pays visités. Toutefois, ils ne pourront accompagner leur maître lors des prestations organisées prévues au programme du voyage.

Repas (si prévus au programme) : Les repas prévus au cours des voyages sont les mêmes partout, dans un souci d'équité les boissons ne sont pas incluses. Les menus réservés sont choisis spécialement pour les groupes. Toute allergie alimentaire doit nous être communiquée à l'inscription, ou au plus tard 1 mois avant le départ. Aucun remboursement ne sera effectué si le client choisit de ne pas participer au repas.

Annulation et cession En cas d'annulation du client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ et le barème suivant : Tous road trips 2025

- annulation à plus de 60 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier ou montant de l'assurance complémentaire
- annulation survenant entre 60 et 51 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage
- annulation survenant entre 50 et 31 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- annulation survenant moins de 15 jours avant le départ, non présentation au départ ou défaut de pièces d'identité valides : 100 % du montant du voyage

Ces frais peuvent être remboursés si une assurance annulation optionnelle a été souscrite ou si le client a réglé son voyage par le biais d'une carte bancaire dotée d'une assurance annulation. Toute cession entraînera des frais d'un montant minimum de 50 € par personne. Le report sans frais est accepté dans le cas où l'annulation du voyage intervient plus de 120 jours avant le départ. Les frais de visa ne sont pas remboursables si la démarche est déjà effectuée. L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessus.

CONDITIONS DE VENTE

Lieu et horaire de départ : Le lieu de départ est inscrit sur le contrat de voyage. En cas de changement, les horaires et lieux de rendez-vous seront confirmés par email au plus tard 3 semaines avant le départ. La durée du séjour s'étend de l'heure de la convocation au dernier jour du circuit.

Annulation du fait de l'organisateur : En cas d'annulation du circuit du fait de l'organisateur, le voyageur en sera informé au plus tard 21 jours avant le départ. Dans ce cas, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité. Si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, c'est-à-dire lorsque l'organisateur se trouve contraint de procéder à l'annulation du voyage du fait de la survenance d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable (catastrophes climatiques, conflits géopolitiques etc...) et que ces circonstances mettent en péril la sécurité du voyageur, le client pourra soit obtenir le remboursement de l'intégralité des sommes versées sans pouvoir au surplus prétendre à une quelconque indemnité, soit demander le report des sommes versées sur un autre voyage programmé dans les 12 mois suivant la date d'annulation. Si celui-ci est plus cher, le client devra alors s'acquitter du solde. A l'inverse, si celui-ci est moins cher, l'agence remboursera au client la différence. Au cours du voyage, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout retard indépendant de sa volonté, notamment en matière aérien, lors d'encombrement du trafic, grève, panne technique, météo défavorable, escale non prévue ou de faits d'attentat, d'état de guerre, intempéries, etc... En aucun cas un remboursement ne pourra être accordé pour l'un de ces motifs, y compris les frais supplémentaires éventuellement occasionnés.

Modifications de programme : Avant le départ, la date, les horaires et lieux de rendez-vous peuvent être modifiés à la dernière minute. Pendant le voyage, les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Pour les programmes qui combinent séjour, circuit et excursions, l'agence CAP ORCADA se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans que cela en altère le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un camping/hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Même si nous souhaitons avant tout respecter le programme initial, notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable.

Interruption volontaire de séjour : Pour quelques raisons que ce soit, un client souhaitant interrompre son voyage, devra en informer l'organisateur. En outre, en cas d'interruption volontaire à un circuit de manière momentanée ou définitive par les clients, notre agence ne pourra être tenue responsable des risques encourus pendant ou après l'interruption.

L'assurance CAP ORCADA sera immédiatement suspendue dès lors qu'un client quittera le groupe.

Modification de nos conditions particulières de vente : Dans le cas de revente de voyages organisés par des voyageurs, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières. Toute inexécution ou mauvaise exécution du voyage doit être signalée le plus tôt possible à notre représentant sur place afin qu'il puisse, le cas échéant, apporter une solution aux désagréments subis.

Remboursement : Aucun remboursement ne peut intervenir quand un client décide de lui-même de quitter le voyage ou s'il ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de route pour les prestations organisées.

Véhicule utilisé & assurance véhicule : Chaque participant devra s'assurer du parfait état de marche de son véhicule et veiller à ce qu'il soit bien à jour dans les révisions techniques. Tout problème technique intervenant au cours d'un voyage restera à la charge du client. De même, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable des éventuels dommages dus à la mauvaise qualité des routes empruntées au cours du circuit. Le participant est seul maître de ses manœuvres sur la route et dans les lieux d'étape. Au surplus, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit tant sur le plan financier que sur celui d'un éventuel surcoût dû à un changement de programme découlant de l'immobilisation momentanée ou prolongée du véhicule. Toute personne s'engageant à l'un de nos circuits organisés en camping-cars et utilisant son propre véhicule, ou une location ou un camping-car de prêt, est tenue de s'assurer de la couverture proposée par son assurance personnelle (carte verte) et ce dans chaque pays qu'il envisage de visiter. Le client s'engage à se munir de son contrat d'assurance voyage et de son numéro d'assistance rapatriement. En aucun cas CAP ORCADA ne pourra se substituer à l'absence de souscription par le client à une assurance.

Visites et excursions suggérées : Dans la formule Road Trip, nous vous suggérons diverses visites, excursions, balades, etc. pour agrémenter vos journées. Notre agence ne pourra être tenue responsable du bon déroulement des prestations suggérées au cours du voyage et non prévues au contrat.

Téléphone portable : Afin de garantir la sécurité de chacun, il est fortement recommandé que les clients de la formule Road Trip possèdent un téléphone portable muni de crédits pour la totalité du voyage et s'assurer de son bon fonctionnement à l'étranger.